

AÉROPORT DE MARSEILLE PROVENCE

Détails et conditions de l'aide ?



Les propriétaires de logements individuels situés dans le PGS (Plan de Gêne Sonore) et dont la date de construction est antérieure au PEB (Plan d'Exposition au Bruit) peuvent bénéficier d'une aide financière pour l'insonorisation de leur logement.

	Demande individuelle	Demande groupée
Obligation de regroupement avec d'autres demandes	Non	Oui au moins 5 personnes possédant un logement individuel situé dans la même commune
Taux de remboursement du diagnostic acoustique	80 % dans la limite d'un plafond (*)	100 % dans la limite d'un plafond
Taux de remboursement des travaux	80 % dans la limite d'un plafond (*)	95 % dans la limite d'un plafond
Obligation de recourir à une AMO	Non	Oui
Obligation de recourir aux mêmes entreprises pour les travaux	-	Oui

(*) Le taux peut être porté à 90 % selon les conditions de ressources et à 100 % pour les bénéficiaires d'une allocation spécifique relevant du code de la sécurité sociale ou du code de la famille et de l'aide

PLUS D'INFORMATIONS :

→ [Site de l'aéroport](#)